

## Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

### 1. LE STATIONNEMENT EN SURFACE



Depuis quelques semaines déjà, la Ville de Colmar a mis en place une **mesure exceptionnelle de gratuité du stationnement en surface** pour faciliter les déplacements des Colmariens et des personnes devant se rendre en ville, et ce, **jusqu'à l'expiration de la période de confinement**.

**Concernant l'après confinement et afin de faciliter la relance économique pour les commerces du centre-ville**, la Ville offre aux Colmariens et aux visiteurs

la gratuité des parkings en surface, **jusqu'au 30 septembre 2020**. Afin de favoriser la rotation des véhicules à proximité immédiate des commerces, le stationnement dans l'hyper-centre (à l'intérieur de la zone délimitée par la rocade verte), sera limité à 3h.

Les parkings souterrains restent ouverts aux conditions habituelles.

### 2. EXONÉRATION PARTIELLE DU DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour **aider les commerces du centre-ville** et durant la période de l'après confinement, la Ville de Colmar a décidé d'appliquer la **gratuité de l'ensemble des redevances du droit d'occupation du domaine public** (terrasses, chevalets, etc.) **jusqu'au 30 septembre PROCHAIN**.

### 3. MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Bien gérer ses  
déchets durant  
le confinement



La **collecte des déchets en remplacement des 1er et 8 mai** aura lieu :

- la **veille soit le jeudi pour Colmar**,
- le **lendemain soit le samedi pour les autres communes**.

**Rappel** : les horaires de passage n'étant pas garantis, **veuillez sortir les récipients la veille des jours de**

**collecte annoncés.**

**Rappel** : l'accueil du service **État-civil de la mairie sera fermé** du vendredi 1er mai au dimanche 3 mai inclus, et du vendredi 8 mai au dimanche 10 mai inclus. **En cas d'urgence, et uniquement pour les décès**, une astreinte téléphonique est assurée au 06 10 28 49 58.

### 4. ANNULATION DE MANIFESTATIONS

La Ville de Colmar annonce l'annulation de nouvelles manifestations du printemps :

- **Le marché aux géraniums** (prévu chaque année le 8 mai),
- **Le Off du Festival international de musique**, organisé par la Ville (prévu du 5 au 14 juillet), **l'édition 2020 du Festival international de musique étant reportée à 2021.**



#### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr